



Accusation sur des mineures

Par mh64, le 22/02/2010 à 13:28

Bonjour,

Ma fille, avec des amies, se sont trouvées à proximité d'une voiture vandalisée, lors des fêtes du village.

Elles ont été vues et reconnues car elles se sont "refait le maquillage dans le rétroviseur" et donc rappelées à l'ordre par le jeune propriétaire.

30 minutes plus tard, elles étaient parties et la voiture était trouvée vandalisée. Les soupçons ont évidemment porté sur elles qui ont admis s'être assises sur la capot de la voiture voisine mais pas le reste.

Cela date du mois d'octobre dernier.

J'ai donc proposé au propriétaire de la voiture sur laquelle elles s'étaient assises de le rembourser sur la peinture rayée par les boutons de jeans.

Puis je suis allée avec les filles à la gendarmerie pour les présenter et pour qu'ils écoutent leur témoignage puisqu'elles ont fui les lieux à l'arrivée d'un jeune homme "pas très net" qu'elles ont revu à la fête.

Elles ont été reçues comme des coupables et des menteuses. Ils ne se sont pas donné la peine de rechercher ce jeune homme (à moins de 200m de la gendarmerie).

Depuis, pas de nouvelles. Et hier, dimanche, l'une des filles est convoquée comme témoin et entendue par la gendarmerie hors de la présence des parents ou d'un avocat.

Ils ont fait pression sur elle, disant que les preuves les accablaient, que moi-même, j'avais à moitié avoué puisque j'avais proposé de rembourser les frais de peinture (alors qu'il s'agit d'un autre véhicule !).

De même, toute poursuite serait abandonnée si les parents payaient la facture : 1500€ ! avant transmission au procureur...

1ère question : ont-ils le droit d'entendre ainsi des mineurs ?

2è : peuvent-ils faire valoir des preuves sans les montrer ?

3è : que pouvons-nous faire, nous, parents, sachant que vu l'état de la voiture, des jeunes filles comme elles ne pourraient pas faire ces dégats ? (Haillon arrière arraché et tordu)

Merci de vos réponses